

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***20080162***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

06 JUL. 2020

Le Greffier
GrefféN° d'entreprise : **0478 726 276**

Nom

(en entier) : **Neremat Services**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **Zoning B, Rue de Courrière 22 - 7181 Seneffe (Feluy)****Objet de l'acte : Nomination administrateurs - nomination commissaire**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale le 12 juin 2020 tenu au siège social :

L'assemblée prend acte du fait que le mandat des administrateurs suivants a expiré :

- Neremat SA, avec le représentant permanent monsieur Neiryck Diego;
- Monsieur Neiryck Gilbert.

L'assemblée décide de prévoir leur remplacement par le renouvellement du mandat des administrateurs suivants pour une période de six ans à compter du 12 juin 2020 :

- Neremat SA, avec un représentant permanent au sens de l'article 2:55 du Code des sociétés et des associations, monsieur Neiryck Diego;
- Monsieur Neiryck Gilbert.

En conséquence, la composition du conseil d'administration est la suivante :

- Neremat SA, dont le représentant permanent est monsieur Neiryck Diego;
- Monsieur Neiryck Gilbert.

Le nouveau conseil d'administration se réunit et prend ses décisions immédiatement :

- Neremat SA, avec le représentant permanent monsieur Neiryck Diego comme administrateur délégué de la société pour une période de six ans à compter du 12 juin 2020.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

L'Assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Figurat bedrijfsrevisoren BV (B0027), ayant son siège social à 9051 Sint-Denijs-Westrem, Jean-Baptiste de Ghellincklaan 21, représentée par M. Stefaan Beirens (A02011), en tant que commissaire aux comptes pour une durée de 3 ans. Cette nomination porte sur les comptes annuels des exercices financiers se terminant le 30 septembre 2020, le 30 septembre 2021 et le 30 septembre 2022.

L'Assemblée générale confirme également que la nomination datée du 24 février 2016 pour l'exercice couvrant la période du 31 décembre 2017 au 30 décembre 2018, est également valable pour l'exercice prolongé couvrant la période du 31 décembre 2017 au 30 septembre 2019.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Neremat SA
administrateur-délégué
représentée par monsieur Neiryck Diego
représentant permanent

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/07/2020 - Annexes du Moniteur belge